

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Adoption du budget du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais 2025-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné en vertu de l'article 278 de la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre 1-13 3)* que le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tiendra une séance ordinaire, le mardi 28 octobre à 18 h 30 au 331, rue du Couvent, à Maniwaki, au cours de laquelle il procèdera à l'adoption du budget pour l'année scolaire 2025-2026.

Donné à Maniwaki,
Ce 24^e jour d'octobre 2025



Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

Québec 